

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### Avis de vacance d'un emploi de directeur adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion

NOR : TREK2117092V

Un emploi fonctionnel de directeur adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion sera prochainement vacant. Cet emploi est classé en groupe V.

La résidence administrative de l'emploi est située à Saint-Denis.

#### *Contexte*

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de La Réunion, placée sous l'autorité du préfet de La Réunion, met en œuvre les politiques relevant du « pôle ministériel » comprenant le ministère de la transition écologique (MTE), le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et le ministère de la mer (ME) ainsi que du ministère des outre-mer (MOM).

La DEAL assure des missions de niveau régional et départemental. Son action se développe dans le plus peuplé des départements d'outre-mer, aux caractéristiques singulières : contexte social délicat (pression démographique forte, taux de chômage de l'ordre de 20 %, taux de pauvreté de 40 % insularité et éloignement), géographie accidentée et risques naturels nombreux, infrastructures et services collectifs de base à satisfaire (logements sociaux, déplacements, adduction d'eau potable, assainissement, déchets), pression foncière sur la frange littorale, enjeux très forts de préservation de la biodiversité et des paysages (bien Unesco) dans un contexte de concurrence d'usage de l'espace.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques retenues par la DEAL sont les suivantes :

- répondre à la demande sociale en habitat en portant des objectifs de qualité architecturale, urbaine, environnementale et de construction et en assurant les services essentiels à la population ;
- contribuer au développement et à l'aménagement durables des territoires et du littoral ;
- connaître et faire connaître, valoriser, évaluer, contribuer à préserver et restaurer l'exceptionnel patrimoine naturel terrestre et marin réunionnais ;
- promouvoir les transitions écologique et énergétique et l'intégration de l'environnement dans les décisions ;
- renforcer la prévention des risques naturels et industriels ;
- contribuer à conforter La Réunion dans son environnement géographique ;
- construire une DEAL performante, compétente, cohérente, au service du public et des partenaires.

#### *Missions principales, enjeux et responsabilités*

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe assiste le directeur au sein de l'équipe de direction pour assurer la cohérence et la transversalité du pilotage de la DEAL. Il ou elle peut être amenée à assurer l'intérim, participe à la définition et au suivi des politiques et représente le directeur à sa demande.

Il ou elle travaille en lien avec l'ensemble des services de la DEAL, les services de la préfecture, l'administration centrale, les services et organismes qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques du pôle ministériel.

A titre indicatif, le ou la titulaire de cet emploi pourrait plus particulièrement être en charge des domaines suivants :

- prévention des risques et environnement industriels ;
- prévention des risques naturels ;
- sécurité routière ;
- eau et biodiversité ;
- déchets, énergie et climat.

Il ou elle assure également les fonctions d'adjoint sécurité défense auprès du directeur, délégué ministériel de zone pour le sud de l'océan Indien et conduit à ce titre les actions de veille et de préparation à la crise, en liaison

avec la DEAL de Mayotte et la préfecture des TAAF. En interne, il ou elle veille au bon niveau de préparation et de mise en situation opérationnelle de la DEAL en vue des situations de crise (organisation du dispositif notamment en période cyclonique, formation des agents, relations avec les services extérieurs, notamment de la préfecture).

Ce portefeuille est cependant susceptible d'évoluer à la faveur d'une redistribution des missions entre les deux adjoints.

*Compétences recherchées, nature  
et niveau d'expériences professionnelles attendues*

Le candidat ou la candidate devra disposer d'une expérience professionnelle solide et diversifiée intégrant en particulier :

- une bonne connaissance du pôle ministériel ;
- une expérience significative en matière de pilotage stratégique et de management ;
- une forte capacité d'entraînement, d'adaptation, d'animation de réseaux et de travail en transversal et en équipe ;
- une aptitude au relationnel, un esprit d'initiative et de créativité, un sens de la réactivité, de gestion du stress et des situations de pression ou d'urgence ;
- une bonne relation avec les acteurs économiques dans l'environnement professionnel, organismes consulaires, collectivités territoriales, société civile ;
- une expérience préalable dans les domaines en charge en particulier la gestion de crise, les risques naturels et l'eau afin de pouvoir aborder ces différentes thématiques de manière opérationnelle et stratégique ;
- une expérience réussie en outre-mer serait également appréciée.

*Conditions d'accès à l'emploi*

Les conditions d'emploi sont fixées aux articles 11 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat. La durée d'occupation de cet emploi est de quatre ans, renouvelable une fois dans la limite de six ans.

En application de l'article 13 du décret du 31 décembre 2019 susmentionné, la période probatoire est fixée à six mois.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe comprise entre 84 500 € et 123 000 € brut par an (majoration outre-mer comprise).

Cette part fixe peut être réduite si un logement est attribué au titulaire du poste. A cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

*Procédure de recrutement*

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat susmentionné :

- l'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère représentée par la délégation aux cadres dirigeants ;
- l'autorité dont relève l'emploi est la secrétaire générale du ministère.

*Envoi des candidatures :*

Le dossier de candidature devra impérativement comprendre :

- une lettre de motivation : qui devra comporter les éléments permettant d'apprécier la bonne adéquation entre le parcours professionnel du candidat, les compétences et le niveau d'expérience attendus pour le poste ;
- un *curriculum vitae* détaillé.

Pour les agents publics, les candidatures seront accompagnées :

- d'un état des services établi par le service RH du corps d'origine ;
- du dernier arrêté de situation administrative dans le corps d'origine et dans l'emploi occupé le cas échéant (uniquement pour les agents relevant d'un autre ministère).

Pour les agents du secteur privé, les candidatures seront accompagnées des documents attestant de l'occupation effective des emplois mentionnés dans le *curriculum vitae*.

Ce dossier complet devra être adressé, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, au ministère de la transition écologique, uniquement et impérativement, par voie électronique aux adresses :delcd.sg@developpement-durable.gouv.fr ; philippe.grammont@developpement-durable.gouv.fr.

*Recevabilité des candidatures :*

La délégation aux cadres dirigeants procède à l'examen de la recevabilité des candidatures, en accuse réception et informe les candidats non éligibles.

*Examen des candidatures :*

La secrétaire générale réunit l'instance collégiale prévue à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 susvisé, qui procède à l'examen des candidatures recevables pour présélectionner les candidats.

*Audition des candidats et choix du candidat retenu :*

Le directeur de la DEAL Réunion procède à l'audition des candidats présélectionnés. A l'issue de celle-ci, il propose à l'autorité investie du pouvoir de nomination, après avis du préfet de La Réunion, le nom du candidat ou de la candidate susceptible d'être nommé.

A l'issue du choix effectué par l'autorité de nomination, les candidats auditionnés non retenus pour occuper l'emploi à pouvoir en sont informés par le directeur.

*Formation*

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module spécifique relatif aux obligations des agents en matière de déontologie, à l'organisation et au fonctionnement des services publics ainsi qu'à la gestion des ressources humaines dans la fonction publique.

*Déontologie*

Pour les personnes ayant exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précèdent, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées sera effectué préalablement à la nomination par l'autorité hiérarchique qui pourra, le cas échéant, saisir pour avis, préalablement à sa décision, le référent déontologue du ministère ou la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, en application du IV de l'article 25 *octies* de la loi du 13 juillet 1983.

*Personnes à contacter*

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

M. Philippe GRAMMONT, directeur de la DEAL de La Réunion, téléphone : 02-62-40-26-11 ;

M. Laurent PAILLARD, conseiller aux cadres dirigeants, téléphone : 01-40-81-86-79.